

Décret

Générale

modern

Décret n° 2001-0188/PRE portant nomination des membres du Conseil National Scientifique du CERD.

n° 2001-0188/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
10 septembre 2001

Numéro JO
n° 17 du 15/09/2001

Date du numéro
15 septembre 2001

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Établissements Publics

VU La Loi n°116/AN/01/4ème L du 21 janvier 2001 portant création du Centre d'Etudes et de Recherches de Djibouti

VU Le Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Établissements Publics à Caractère Administratif

VU Le Décret n°2001-0053/PREdu 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre des Affaires Présidentielles, chargé de la Promotion des Investissements

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mardi 04 Septembre 2001.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La liste des membres nommés au Conseil National Scientifique du CERD est la suivante

- Mr. Mohamed Hassan Abdillahi, Secrétaire Général Membre du Gouvernement – Mr. Mohamed Ahmed Awaleh, Directeur de Cabinet » du Premier Ministre – Mr. Mohamed Abdi Douksieh, Secrétaire Général » du Ministère des Finances – Mr. Silah-Eddine Abdoul Samad, Conseiller Technique » du Ministre de l' Education
- Mr. Mohamed Ismaël Mohamed, Ingénieur Géophysicien, » Chef de Service de l'Hydraulique – Mr. Mohamed Moussa Mohamed, Ingénieur Agronome, » Chef de Service de l'Agriculture et des Forêts »
- Mr. Houssein Rirach Robleh, Biologiste à la Direction » » de l'Aménagement, du Territoire et de l'Environnement » – Mme. Mouna Musong, Représentante à la Chambre » » Internationale du

Article 2

Le présent Décret prend effet pour compter du 10 septembre 2001, sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH